



Département des HAUTES-ALPES  
Arrondissement de Briançon  
Canton de Briançon 1  
Commune de LA SALLE LES ALPES

n°23.06.03

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 11 décembre 2023

Date d'affichage : 11 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois,

Le dix-huit décembre à dix-huit heures et trente minutes,

Se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de La Salle les Alpes, sous la présidence de *M. Emeric SALLE*, Maire,

**Etaient Présents :**

Jean-Michel DELBANO, Muriel FINE, Jean-Paul SALLE,  
Virginie DEMONSSAND, Isabelle DESMALLEs, Paul FIGVED, Nathalie  
FORM, Sophie PAUMOND, Natacha SALLE, Jean-Claude VINATIER.

|                                       |
|---------------------------------------|
| Nombre de Membres<br>en exercice : 14 |
|---------------------------------------|

|                                    |
|------------------------------------|
| Nombre de Membres<br>présents : 11 |
|------------------------------------|

|                                      |
|--------------------------------------|
| Nombre de suffrages<br>exprimés : 14 |
|--------------------------------------|

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**Excusés :**

Gilles PERLI ayant donné pouvoir à Emeric SALLE  
Gaspard BOREL ayant donné pouvoir à Muriel FINE  
Magali BRECHU ayant donné pouvoir à Jean-Paul SALLE

**Isabelle DESMALLEs a été élue secrétaire de séance**

**Objet : Signature d'une convention de refacturation avec la Société CAMPENON BERNARD DAUPHINE SAVOIE dans le cadre de la consommation électrique du hangar du circuit de glace.**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la société CAMPENON BERNARD DAUPHINE SAVOIE dont le siège social se situe 16 chemin de Malacher – Bâtiment B - 38 244 MEYLAN est en charge des travaux de la résidence hôtelière du lot 1 des îles.

Le hangar situé au niveau du circuit de glace est mis à disposition auprès de la société CAMPENON BERNARD DAUPHINE SAVOIE pour y installer la base de vie du chantier, étant entendu que les charges d'électricité seront supportées par la société ci-dessus nommée.

**AR Prefecture**

005-210501615-20231218-230603-DE

Reçu le 26/12/2023

La commune de La Salle les Alpes ayant engagé des dépenses pour la période du 01 août 2023 au 26 septembre 2023, il est proposé de signer une convention de refacturation entre la société CAMPENON BERNARD DAUPHINE SAVOIE et la commune pour les dépenses d'électricité.

L'ensemble des dépenses du poste électricité sera refacturé à la société CAMPENON BERNARD DAUPHINE SAVOIE par l'émission d'un titre de recettes. Le montant total versé par la commune s'élève à 1 608,22€ TTC. La société CAMPENON BERNARD DAUPHINE SAVOIE doit ainsi rembourser à la commune de La Salle les Alpes la somme de 1 608,22€ TTC.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le projet de convention de refacturation, joint en annexe.

**Considérant** la nécessité de refacturer les charges électriques à la société CAMPENON BERNARD DAUPHINE SAVOIE ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à **l'unanimité** des membres votants :

- **APPROUVE** la convention de refacturation entre la Commune de la Salle les Alpes et la société CAMPENON BERNARD DAUPHINE SAVOIE, dans le cadre des consommations électriques du hangar du circuit de glace, jointe en annexe ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance le 18 décembre 2023



Le Maire

Emeric SALLE

Le secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Isabelle Desmalles', is written over the text 'Le secrétaire de séance'.

Isabelle DESMALLEES